

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 mars 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 27/02/2025

Délibération N° D-2025-0603-16

Membres présents : 35 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JABOB Chantal, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur BURGER Gaston pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur WEISS Henri pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame DIETRICH Isabelle.

Objet : Dispositif de sauvegarde de la maison alsacienne

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire le dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial proposé par la Collectivité Européenne d'Alsace à la Communauté de communes du Kochersberg et à ses communes membres. Celui-ci permet de financer des travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, soit portant une attention particulière à la réalisation de travaux respectueux de l'identité architecturale du territoire, soit incluant des travaux d'amélioration thermique respectueuse du bâti ancien et de l'identité architecturale du territoire.

Dans ce cadre, M Christian ELBEL, demeurant 2, rue de l'Eglise à Neugartheim-Ittlenheim (Ittlenheim), a bénéficié d'une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace d'un montant de 8 995,00 € concernant un bien situé à la même adresse.

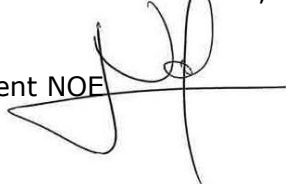
La convention passée avec la Collectivité Européenne d'Alsace prévoit que la Communauté de communes du Kochersberg et la Commune d'implantation du bâti compléteront cette aide à hauteur de 10,00% (899,50 € au total), en 2025, soit 449,75 € chacune.

Après délibération, le Conseil communautaire **confirme** l'application des dispositions prévues dans la convention signée avec la Collectivité européenne d'Alsace et **attribue**, à l'unanimité, à M ELBEL Christian une subvention de 449,75 €.

Fait à Truchtersheim, le 11 mars 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL



Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20250306-D-2025-0603-16-DE
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025